

COMPTE RENDU REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16/01/2012

Communauté de Communes Loire Longué

- **Charte de Gouvernance** : Cette charte définit les modalités de travail entre les communes et la Communauté de communes et fixe leurs relations financières. Par 8 voix « pour », 1 voix « contre » et 2 abstentions, le Conseil adopte cette charte.

- **Statuts – Modifications des compétences communautaires et définition de l'intérêt communautaire**: Le Conseil, par 7 voix «contre», 3 voix « pour » et 1 abstention, décide :

- De ne pas réintégrer la compétence « voirie d'intérêt communautaire » dans le domaine des compétences exclusivement communales,

- De ne pas transférer à la Communauté de Communes Loire-Longué, au titre du développement et de l'aménagement sportif de l'espace communautaire, la compétence « équipements sportifs d'intérêt communautaire »,

- De ne pas modifier la rédaction des statuts avec l'ajout d'un préambule, la définition de nouvelles actions touristiques d'intérêt communautaire, la modification de l'article 11 et de l'article 13 sur les prestations de services,

- De ne pas adopter en conséquence les nouveaux statuts ainsi modifiés,

- Dit que ces statuts ne se substitueront pas intégralement à ceux arrêtés le 9 juin 1995 par Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire et modifiés par arrêtés.

- **Adhésion au SIEML** :

Le Conseil donne un avis favorable à l'adhésion de la commune de La Chapelle Saint Florent au SIEML, au titre de la compétence optionnelle de « l'éclairage public ».

- **Droit de préemption urbain**

Le Conseil décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente de parcelles sises «le Village» et «l'Ouche des Ormeaux ».
